



ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE CIRCULATION

Contrat n° 127126623
FLOTTE TPM

MMA atteste que la Société : TRANSCAL
2, rue Ampere
14123 CORMELLES LE ROYAL

bénéficie au titre de la police n° 127126623

des garanties obligatoires résultant de la circulation des véhicules automobiles (conformément notamment aux articles L 211.1 du Code des Assurances) couvrant les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers à l'occasion de l'exercice des activités prévues par son objet social.

Les garanties RESPONSABILITE CIVILE CIRCULATION du fait de l'utilisation des véhicules pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à l'égard des tiers et des personnes transportées sont accordées dans la limite des sommes indiquées ci-dessous :

- pour les dommages corporels : sans limitation de somme,
- pour les dommages matériels et immatériels consécutifs : 100.000.000 € maximum par sinistre,
- pour les dommages matériels et immatériels consécutifs à une pollution accidentelle : 1 600 000 € par sinistre et événement,
- pour les dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux appareils de navigation aérienne et autres aéronefs : 1 220 000 € par sinistre

Cette attestation est valable du 01/10/23 au 30/09/24 inclus.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait en 2 exemplaires à LE HAVRE le 18/09/2023



AM56 - (07/2023)

